

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N° 2
du 22 Mars 2022
(Compte de Gestion
2021)

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 21 février 2022



ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur GOBINET Philippe, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Olivier NEVO, Référent Territorial DSAC Ouest
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



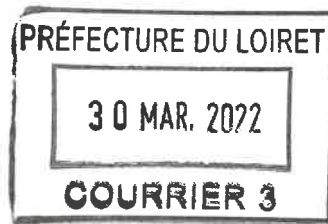
Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 dont les résultats sont retracés dans le tableau annexé à la présente délibération et qui concordent rigoureusement avec ceux du compte administratif 2021.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 452 148,00	2 042 457,00	3 494 605,00
Titres de recette émis (b)	1 004 656,52	2 042 778,22	3 047 434,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 004 656,52	2 042 778,22	3 047 434,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 452 148,00	2 042 457,00	3 494 605,00
Mandats émis (f)	1 000 403,77	2 035 868,07	3 036 271,84
Annulations de mandats (g)	3 374,53	34 373,62	37 748,15
Depenses nettes (h = f - g)	997 029,24	2 001 494,45	2 998 523,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 627,28	41 283,77	48 911,05
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04900 - ASYMIX DE L AERODROME

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	447 491,27		7 627,28		455 118,55
Fonctionnement	5,01		41 283,77		41 288,78
TOTAL I	447 496,28		48 911,05		496 407,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	447 496,28		48 911,05		496 407,33

PRÉFECTURE DU LOIRET

30 MAR. 2022

COURRIER 3